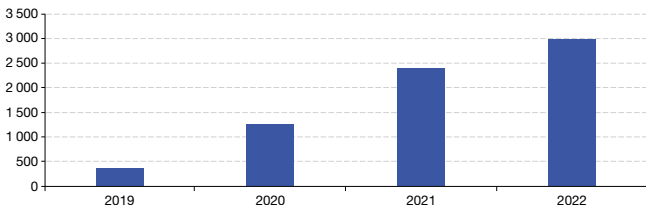


Déconstruction des bateaux de plaisance

DÉCONSTRUCTION DES BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT DE 2019 À 2022

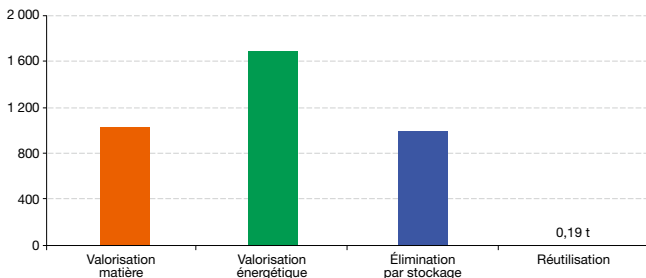
En nombre de bateaux déconstruits



Note : les données de 2019 couvrent la période septembre-décembre et celles de 2022 couvrent la période de janvier à mai.

RÉPARTITION DES DÉBOUCHÉS DES DÉCHETS ISSUS DE LA DÉCONSTRUCTION DES BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT

En tonnes



Note : la période couverte s'étend de septembre 2019 à avril 2023.

Champ : France.

Source : APER, 2023. Traitements : SDES, 2023

La France compte près de 480 ports de plaisance répartis le long des différentes façades maritimes métropolitaines et dans les Outre-mer. Leurs infrastructures sont en capacité d'accueillir environ 200 000 bateaux de plaisance ou de sport (source Bloc Marine 2022).

En 2021, près de 1,1 million de bateaux de plaisance et de sport sont immatriculés en France. Compte tenu des capacités limitées d'accueil dans les ports, environ 4 bateaux de plaisance et de sport sur 5 sont remisés sur les propriétés de leurs détenteurs ou dans des centres de stockage *ad hoc*.

Chaque année, en moyenne, près de 10 000 bateaux sont mis en service. Dans le même temps, certains bateaux deviennent hors d'usage (vieillesse, catastrophe naturelle, etc.). Si la question de la fin de vie de ces embarcations, construites pour l'essentiel en matériaux composites, n'était pas un sujet de préoccupation majeure jusqu'au début de la décennie 2010, cette problématique a depuis été intégrée par la filière nautique sous l'impulsion de la réglementation française. Ainsi, une filière de déconstruction, recyclage et valorisation des bateaux de plaisance et de sport a été mise en place en 2019 dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs. Pilotée par l'Association pour la plaisance écoresponsable (APER), elle fédère 30 centres de déconstruction agréés en 2023.

Les opérations de déconstruction des bateaux gérées par l'APER depuis 2019 sont gratuites. Les bateaux éligibles sont les bateaux de plaisance et de sport de 2,5 à 24 mètres de long, immatriculés en France. De septembre 2019 à avril 2023, plus de 7 800 bateaux ont été déconstruits sous l'égide de l'APER. 74 % des tonnages de déchets produits dans le cadre de ces opérations ont été valorisés (recyclage, réutilisation, valorisation énergétique).

L'APER est financée par une éco-contribution obligatoire, collectée auprès de ses adhérents (les producteurs) sur chaque vente de bateaux neufs effectuée en France et par une quote-part du droit annuel de francisation et de navigation reversée par l'État. En 2022, près de 100 constructeurs et importateurs de la filière navale française sont membres de l'APER et confient à cet organisme la gestion de la fin de vie des bateaux mis sur le marché. En 2022, l'APER a perçu près de 2,1 M€.